

**Maison d'Auguste Comte**  
**L'Heure Philo du 19 mars 2019**  
**Egalité : illusion ou nécessité ?**

La biographie de William Morris (1834-1896), artiste-peintre et écrivain anglais, retient que ce partisan de l'égalité mit en accord son action et ses convictions politiques (socialiste libertaire). Il réhabilita l'artisanat et chercha à promouvoir la pensée marxiste. Quel type d'égalité avait en tête l'écrivain et entrepreneur anglais ? Dans *La carte et le territoire*, Michel Houellebecq fait irruption dans la narration et interroge le personnage principal du roman, Jed Martin, artiste contemporain, sur William Morris : « *Vous pensez que c'était un utopiste ? Demanda-t-il finalement. Un irréaliste complet ?* ». La réponse de Houellebecq, auteur devenu personnage de son propre roman est cinglante : « *Ce qu'on peut sans doute dire, c'est que le modèle de société proposé par William Morris n'aurait rien d'utopique dans un monde où tous les hommes ressembleraient à William Morris* ». La conception de l'égalité attribuée à Morris est envisagée dans un sens strict, mathématique, comme une relation d'identité entre deux objets notés de façon différente ( $x=y$ ). Les individus partageraient alors la même identité et les différences (nominatives) seraient purement négligeables. Il ne s'agirait pas seulement d'établir une égalité des personnes avec les mêmes droits et les mêmes devoirs mais de les ramener au caractère d'individus substituables. La caricature de Houellebecq range les partisans de l'égalité du côté de l'utopie et la passion de l'égalité au nombre des illusions politiques. Le combat pour l'égalité se fonderait sur une illusion (du latin : *illudere* c'est-à-dire jouer, tromper, abuser) en mésinterprétant la réalité humaine (les hommes se caractérisent par leurs différences) et en présumant une capacité de l'humanité à réaliser une égalité politique au-delà de ses facultés.

Pourtant les successeurs de Morris continuèrent d'affirmer la nécessité d'une égalité morale et politique d'une part, et sociale d'autre part. L'égalité serait inscrite dans la nature humaine (un homme = un homme) ou dans la condition humaine (universelle quelle que soit la culture d'appartenance). Cette égalité serait nécessaire parce qu'elle ne peut pas ne pas être. La satisfaction des besoins est nécessaire à la subsistance des êtres vivants, l'absence d'égalité serait contradictoire avec l'idée même d'humanité.

A quelle condition la querelle entre partisans et adversaires de l'égalité entre les hommes deviendrait-elle dépassable ? L'idée que l'égalité relève d'une illusion suppose que toute tentative pour la réaliser conduit à l'échec. Toute expérience montrerait ainsi que l'idée d'égalité serait fautive : l'expérience de l'égalité serait falsificatrice. Au contraire, l'idée que l'égalité indique une nécessité humaine supposerait un accord ou une conformité du projet de son accomplissement avec la nature ou la condition humaine. Toute expérience attesterait ainsi la réalité d'une telle nécessité de l'égalité qu'exprimeraient à leur manière les tentatives pour la réaliser. L'expérience montrerait alors que l'idée d'égalité est vraie : l'expérience serait vérificatrice. Entre l'expérience qui vérifie et l'expérience qui falsifie, apparaît alors la question des conditions de possibilité de l'égalité parmi les hommes : à quelles conditions l'égalité morale (entre personnes), politique (entre citoyens) et sociale (entre travailleurs) est-elle possible ? L'égalité entre les hommes est-elle réalisable ?

## **I/ L'égalité est naturelle mais elle n'est pas réalisable dans la société**

### **A) L'état de nature atteste une première réalité de l'égalité parmi les hommes**

Forgé à la manière des physiciens, l'état de nature est une hypothèse qui vise à éclairer les faits observables à partir d'une fiction. On fait comme si et on vérifie le caractère éclairant de l'hypothèse. L'objection que l'égalité est absente de la nature semble s'imposer de prime abord. La nature apparaît comme un ensemble hiérarchisé où prévalent des rapports de force, de la nécessité et des différences.

Sauf si l'on considère que l'homme est indépendant et s'emploie à se maintenir dans cette situation comme l'avance Rousseau dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Les hommes sont alors également libres et se définissent par l'amour de soi – le sentiment de conservation- et la pitié – l'absence d'agressivité. A l'état de nature, l'égalité serait donc première, et l'inégalité entre les hommes ne pourrait résulter que « *d'un funeste hasard* ». La base de l'égalité n'est nullement mise en cause par les différences entre les individus: « *les hommes d'un commun aveu sont naturellement aussi égaux entre eux que ne l'étaient les animaux de chaque espèce, avant que diverses causes physiques eussent introduit dans quelques-uns les variétés que nous y remarquons* ». L'inégalité morale et politique fondée sur la richesse, l'honneur ou le pouvoir n'existe pas à l'état de nature. « *On comprendra combien la différence d'homme doit être moindre, dans l'état de nature que dans celui de société, et combien l'inégalité naturelle doit augmenter dans l'espèce humaine par l'inégalité d'institution* »

Si l'égalité disparaît progressivement à mesure que la société s'organise, c'est que cette inégalité est sociale et non pas naturelle. L'indépendance – ou la liberté naturelle – empêche toute tentative de subordination d'un individu par un autre « *puisque aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable, et puisque la force ne produit aucun droit, reste donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes* ». La disparition de l'égalité naturelle dans la société instituée ne fait pas disparaître la nécessaire égalité entre les hommes dans la pensée de Rousseau. L'hypothèse de l'état de nature en souligne le caractère insupportable et le besoin de refonder autour d'un pacte social l'égalité naturelle disparue. Il ne s'agit pas désormais de revenir à un état de nature qui n'a sans doute jamais existé mais de fonder la société sur un principe qui rend possible l'égalité. Le chapitre VI du *Contrat social* énonce le principe de la refondation de l'égalité parmi les hommes: « *l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. Chacun se donnant tout entier. La condition est égale pour tous.* » L'égalité ainsi établie par le pacte social est: « *un état désirable, car la condition étant égale pour tous, nulle n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres* ». L'égalité est de droit. Les inégalités sociales restent contenues dans les limites d'une condition qui n'est onéreuse pour personne. Doit-on en déduire que l'égalité n'est réalisable que dans les limites du droit ? L'égalité sociale est-elle une illusion ou est-elle une égalité de droits sociaux ?

## B) L'aspiration à l'égalité bornée l'aspiration à la liberté

L'aspiration à l'égalité confirmée par l'hypothèse de l'indépendance des individus à l'état de nature se retrouve dans la société. Mais la liberté modère toute volonté de réaliser un ordre égalitaire. Le philosophe libéral américain John Rawls énonce ainsi dans *Théorie de la Justice* la double exigence que constitue le *principe d'égalité de liberté*: « *chaque personne doit avoir un droit égal au système total le plus étendu de liberté de base égale pour tous, compatible avec un même système pour tous* ». Les droits sociaux sont des droits à la liberté. Chacun aspire à jouir des mêmes droits fondamentaux: liberté de circulation, d'expression, de réunion, de propriété etc. « *Les libertés de base ne peuvent être limitées qu'au nom de la liberté* ». La liberté individuelle est inaliénable et constitue la définition de base de l'humanité. Plutôt que chercher à réaliser l'égalité sociale, il s'agit alors de borner les inégalités dans la mesure où elles font parfois obstacle à la liberté. Le second principe de *Théorie de la Justice*, le *principe d'inégalité*, stipule que les inégalités de fait (économiques et sociales) ne sont justifiées qu'à une double condition. Les inégalités doivent être attachées à des fonctions, des emplois accessibles à tous, dans des conditions impartiales d'égalité des chances. Le troisième principe, le *principe de différence*, énonce que la société doit compenser les éventuelles différences naturelles pour le plus grand profit des plus désavantagés car la société est une entreprise de coopération et non de pure compétition

Le principe d'égalité de liberté prime sur le principe d'égalité des chances et sur le principe de différence. A défaut d'égalité sociale qu'il borne à la stricte égalité des chances, John Rawls limite la conception de la justice à l'équité et la société au cadre de possibilité pour chacun d'exercer sa liberté.

### C) Le refus d'égalité comme le signe de l'individualisme

La nécessité de réaliser l'égalité morale, politique et sociale semble contredite par l'aspiration des individus à accomplir leur existence. Cette thèse est essentielle dans la philosophie politique libérale de Locke que le *Second traité du gouvernement civil* énonce à travers la manière dont chacun se rapporte au monde : « *ma vie, ma liberté, mes biens* ». L'anthropologie lockéenne que le philosophe marxiste Mac Pherson définit par la notion de l'individualisme possessif se définit par le fait que « *l'individu n'est nullement redevable à la société de sa propre personne ou de ses capacités, dont il est au contraire, par essence, le propriétaire exclusif* ». La société se résume comme un ensemble d'individus libres et égaux liés en tant que propriétaires de leurs capacités. La société politique ne forme alors qu'un artifice destiné à protéger cette propriété et à maintenir l'ordre économique. L'œuvre de Locke marque l'avènement de l'individu moderne, « *celui qui ne dépend pas, quant à son existence sociale, des rapports hiérarchiques qui prévalent dans une société à statuts parce qu'il se constitue par ses actes* » (*Théorie politique de l'individualisme possessif*, Mac Pherson). Plutôt que chercher à établir une égalité que l'effort individuel ne saurait rendre juste, Montesquieu encourage aussi à l'effort en faisant du travail la source des richesses. L'exhortation vaut pour les individus et les nations : « *un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas* » (*Esprit des Lois*, XXIII, 29). A la différence de Locke, Montesquieu refuse de considérer l'individu comme une substance. L'individu résulte de conditions d'existence naturelles, sociales et politiques. La réalité des individus se rattache à une histoire et ne supprime pas l'aspiration des individus à l'égalité.

## III/l'égalité réalisable et ses conditions

### A) Sur fond de différence : l'idée du communiste de Platon

L'aspiration à l'égalité trouve une expression dès l'Antiquité sans se réduire à l'idée sociale. Certes Platon consacre la justice comme vertu rectrice de la cité et de l'âme humaine (dont la tripartition consacre la modération des producteurs, le courage des gardiens et la sagesse du roi-philosophe). La cité juste qu'est la république – ou *Callipolis* - distingue les individus selon leur nature : le producteur a un caractère de bronze, le gardien d'argent et le roi-philosophe, un caractère d'or. Mais cette distinction de classes ou d'ordres s'accompagne d'une égalisation des situations dans la cité de la communauté des biens et des femmes - ce que la tradition a retenu sous le nom du communisme de Platon. Pour autant l'égalité ne relève pas seulement du registre des biens ou des possessions. La loi doit encourager en effet chacun à renoncer à tout calcul d'un intérêt personnel « *la première vérité difficile à connaître est, en effet, que l'art politique véritable ne doit pas se soucier du bien particulier, mais du bien général, car le bien commun assemble, le bien particulier déchire les cités, et que bien commun et bien particulier gagnent tous les deux à ce que le premier, plutôt que le second, soit solidement assuré* » (Platon, *Les Lois*, livre IX, 874e-875b). La disparition de l'intérêt individuel engendre par conséquent l'égalité morale, politique et sociale parmi les hommes. Mais la réalisation de la cité idéale n'entraîne-t-elle pas concomitamment la disparition des individus quand leurs besoins s'assimilent aux besoins de la cité ?

### B) La volonté d'égalité à partir des individus

Au lieu de partir de l'idéal de justice de la communauté politique, ne serait-il pas possible de prendre comme point de départ l'égalité des volontés des individus ? L'égalité humaine n'est-elle pas d'abord morale et ne revient-il pas à la volonté morale des individus de réaliser l'égalité ? Proudhon, philosophe libertaire ne pose pas comme préalable à la réforme sociale et à l'égalité entre les hommes l'égalisation des situations et la disparition des différences de situation : « *nous voulons le maintien du principe d'hérédité, c'est-à-dire la transmission naturelle du père au fils des instruments et des produits du travail, non la transmission du monopole, du droit du seigneur. En quoi le principe d'hérédité, qui*

*relie les générations et fait la force de la famille, sera-t-il contraire à l'égalité et à la fraternité, lorsqu'il ne servira plus à transmettre et accumuler des privilèges !* » (Proudhon, *Le manifeste du peuple*, 1848.) L'égalité morale et politique des individus est censée conduire à l'égalité sociale : « *Famille, travail, propriété sans usure et sans abus, en d'autres termes, gratuité du crédit, identité du travailleur et du capitaliste ; hérédité des droits, non des privilèges ; tels sont les éléments de notre droit public, de notre science sociale* ». La réforme de l'organisation des rapports entre les individus (leur moralisation) jette les bases économiques « *de la société ainsi modifiée, tout revire, tout change dans la société* ». L'égalité entre les hommes repose sur le travail et la volonté des hommes de coopérer.

### C) La volonté des individus ou la lutte des classes.

L'égalité parmi les hommes n'est pas seulement une aspiration morale et politique mais une nécessité sociale et économique. Le capitalisme est un mode de production qui fait obstacle à la réalisation d'une société sans classes où chacun s'associe en vue du bien commun. Le *Manifeste du parti communiste* de 1848 définit le but de la nouvelle organisation sociale : « *une association où le libre épanouissement de chacun est la condition du libre épanouissement de tous* ». L'idée communiste constitue davantage l'expression de l'aspiration à l'égalité qu'un mode d'organisation sociale applicable. *L'idéologie allemande* de 1845 donne à l'idée communiste la valeur d'un processus à l'œuvre à l'intérieur même des sociétés capitalistes dont la lutte des classes constituent le révélateur : « *Pour nous, le communisme n'est pas un état de choses qu'il convient d'établir, un idéal auquel la réalité devra se conformer. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel des choses. Les conditions de ce mouvement résultent des données préalables telles qu'elles existent actuellement* ».

Le communisme est la forme nécessaire et le principe dynamique de l'avenir immédiat, mais le communisme n'est en tant que tel ni le but du développement humain ni la forme de la société humaine. Les contradictions – ou crises - du capitalisme témoignent de la réalité de l'aspiration à l'égalité et de la nécessité de sa réalisation comme instrument du dépassement des crises et des luttes.

## **III/ L'égalité comme destin des sociétés**

### A) Egalisation des situations

Si l'égalité est nécessaire et s'impose ainsi dans l'histoire humaine, à quoi bon vouloir prendre parti et œuvrer pour le dépassement des crises d'une organisation sociale injuste, inégalitaire et soumise constamment aux crises industrielles, sociales et écologiques qu'elle entraîne ? L'urgence climatique, les mouvements migratoires et l'inégale répartition des richesses à travers le monde invitent à l'action et contredisent le fatalisme qui amène à s'en remettre au cours inéluctable des choses. Néanmoins, on peut remarquer avec Tocqueville que « *Des hommes égaux en droits, en éducation, en fortune, et, pour tout dire en un mot, de condition pareille, ont nécessairement des besoins, des habitudes et des goûts peu dissemblables. Comme ils aperçoivent les objets sous le même aspect, leur esprit incline naturellement vers des idées analogues, et quoique chacun d'eux puisse s'écarter de ses contemporains et se faire des croyances à lui, ils finissent par se retrouver tous, sans le savoir et sans le vouloir, dans un certain nombre d'opinions communes* » (*De la démocratie en Amérique*, tome I) Les conditions égales (droits, mode de vie, opinions) génère une égalisation des situations : « *Toutes les fois que les conditions sont égales, l'opinion générale pèse d'un poids immense sur l'esprit de chaque individu ; elle l'enveloppe, le dirige et l'opprime : cela tient à la constitution même de la société bien plus qu'à ses lois politiques. À mesure que tous les hommes se ressemblent davantage, chacun se sent de plus en plus faible en face de tous* ». Quel que soit le rejet de l'égalité, l'égalité semble constituer un destin. Bien sûr la forme révolutionnaire qu'elle a pris lors de la Terreur a parfois suscité un rejet voire de l'horreur sous toutes ses formes : refus des droits de l'homme et de l'égalité sociale au profit d'une société d'ordre. Comme se fait l'écho d'un tel rejet dans une lettre au général

Bonnet du 1er décembre 1855 : « depuis trente ans que je tiens la plume philosophique, j'ai toujours représenté la souveraineté du peuple comme une mystification oppressive, et l'égalité comme un ignoble mensonge ». Rejeter l'égalité en l'accusant d'être le ferment du désordre, est-ce ce que montre l'expérience du socialisme d'Etat dans l'Est de l'Europe ? Le danger de l'égalité parmi les hommes ne consiste-t-il pas plutôt à négliger l'aspiration à la liberté à la liberté ?

## B) Le retour du problème

La célébration régulière de la devise de la république française qui fait de l'égalité le point pivot ne nécessite-t-elle pas qu'on analyse davantage le lien qui unit l'égalité et la liberté ? En 1989, le philosophe Etienne Balibar formule la « proposition de l'égaliberté » [3] qui « identifie – en extension et par suite en compréhension – « liberté » et « égalité » » (Etienne Balibar, *le Principe de l'égaliberté*). S'agit-il d'un oxymore synthétisant en l'unité d'un mot des contraires ?

Analysant *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, Balibar considère qu'elle est révolutionnaire en identifiant l'homme et le citoyen : « les droits naturels et imprescriptibles de l'homme » énonce l'aspiration à la liberté, « la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ». Les hommes sont libres et les citoyens sont égaux : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». La déclaration des droits de l'homme « identifie intégralement les droits de l'homme à des droits politiques » quand la société de l'antiquité considère la liberté « comme un statut social » puisque seuls les hommes libres étaient égaux. Avec la révolution française, l'égalité et la liberté progressent du même pas. « La médiation par la propriété (et la propriété de soi) et la médiation par la communauté (la fraternité) » constituent le garant de l'égaliberté. .

## **Conclusion**

L'égalité parmi les hommes est une aspiration que fonde et renforce l'aspiration à la liberté. L'homme est un être social : la communauté de droit fonde et garantit ainsi la liberté de chacun non seulement dans la limite de la liberté d'autrui mais aussi dans la limite d'une appropriation de soi ( conscience de soi) et de l'altruisme – la considération que l'on porte à l'autre individu, à l'autre citoyen.